## CONTRAT D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'UNE ŒUVRE DE L'ESPRIT INCORPORÉE DANS UN TRAVAIL UNIVERSITAIRE

auteur de l'œuvre Je, soussigné(e), intitulée l'étudiant autorise dénommé à reproduire gracieusement cette oeuvre dans tout travail universitaire notamment une thèse, un mémoire ou un rapport. J'autorise également la reproduction de cette oeuvre sur support papier comme sur support électronique en vue d'une diffusion dudit travail universitaire dans la communauté académique et de recherche. Cette diffusion peut notamment avoir lieu par le réseau internet ou par un autre type de réseau comme un intranet universitaire. Cette autorisation implique les cessions de droit suivantes : - le droit de reproduction qui comporte le droit de reproduire l'oeuvre en nombre illimité, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, quel que soit le mode d'enregistrement (analogique, numérique ou mécanique) et le type de support (CD-ROM, DVD-ROM, disque dur, disquette, bande, disque ou carte magnétique, mémoire vive ou morte, microfilm, microfiche, papier). - le droit de représentation qui comporte le droit de diffuser et de communiquer l'oeuvre au public par l'usage du satellite, du câble, par voie hertzienne ou par réseau numérique ou analogique. - les droits d'adaptation et de modification qui comportent la faculté de modifier la forme et le format de l'oeuvre en fonction des contraintes techniques imposées par l'archivage, le stockage, la sécurité, et la diffusion électronique de l'oeuvre. Cette autorisation vaut pour le monde entier et couvre toute la durée légale de protection de la propriété littéraire et artistique offerte par la loi française à l'auteur, ses ayants-droits ou représentants, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée. La présente autorisation de diffusion n'a pas de caractère exclusif. L'auteur conserve par conséquent toutes les possibilités de cession de ses droits et de diffusion concomitante de son oeuvre. Le support diffusé devra porter le nom de l'auteur et mentionner que ses droits de propriété intellectuelle sont réservés. La loi applicable au présent contrat est la loi française. Le tribunal compétent pour juger de tout contentieux lié au présent contrat est le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. Fait en double exemplaire à le

L'étudiant

Pour l'auteur